



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

investissements

Question écrite n° 7307

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur la question de l'attractivité du territoire France. Le 20 juillet 2010, le ministère de l'économie, la DATAR, le CAS et l'AFII publiaient le tableau de bord 2010 de l'attractivité de la France. Le 11 juillet 2011, l'édition 2011 était également rendue publique. À ce jour, l'édition 2012 du tableau de bord de l'attractivité de la France bien que rédigée et remise à votre ministère n'a pas été rendue publique. Il souhaite connaître les raisons pour lesquelles elle a refusé la publication de cette étude pourtant importante pour comprendre l'impact de la politique du Gouvernement sur l'attractivité de son territoire.

Texte de la réponse

En accord avec les quatre cabinets des ministres exerçant la tutelle ou associés à la tutelle de l'AFII, le tableau de bord sur l'attractivité de la France sera publié très prochainement. Les cabinets ont en effet souhaité attendre la tenue préalable du prochain séminaire gouvernemental sur la compétitivité.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7307

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : PME, innovation et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5689

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4545